

L'AN DEUX MILLE VINGT, le DIX SEPTEMBRE, A Vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 5 septembre 2020 s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude MORAND, le Maire.

Présents :

- ♦ Mmes : BOINNARD Nadine, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, MUDRY BONAN Marie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane.
- ♦ Mrs : BAUD Jérôme, BENOIT Stéphane, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël.

Excusés :

- ♦ Mme CALLEIA Aude.
- ♦ Mrs : COURRIER Fabien, VULLIEZ Christian.

Absent :

- ♦ Mme : MUDRY BONAN Marie.

Erika Rosset est nommée secrétaire de séance qui s'ouvre à 20h05.

Le Maire, Jean-Claude MORAND présente le compte-rendu de la dernière réunion et demande s'il y a des remarques.
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour et demande à ce que soit ajouté l'examen d'une demande formulée par le gérant du mini-golf.

La demande est acceptée.

1) Enedis - Projet d'enfouissement de la ligne électrique à Gaydon.

Monsieur le Maire présente le coût estimé des travaux pour l'enfouissement de la ligne Enedis jusqu'à la maison de Gaydon :

- 31 000.00 €uros en aérien
- 39 000.00 €uros en souterrain

Un rendez-vous est prévu le 23 septembre 2020, en présence de Mr DELERCE Francis.

2) Présentation du projet d'acquisition d'un terrain au Sey.

Le Maire expose l'opportunité pour la commune d'acquérir une parcelle de terrain lieudit « Le Sey » afin de réaliser une place de retournement.

La question est posée d'envisager une autre possibilité avec l'acquisition du terrain situé de l'autre côté de la route

Il est procédé au vote sur le principe de l'acquisition d'un terrain.

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

3) Point sur la rentrée.

Le Maire fait le point sur la rentrée et indique que l'école compte 66 enfants.

La rentrée s'est bien déroulée, les travaux ayant pu se terminer à temps. Il reste quelques finitions et réserves à lever

Le Maire tient à remercier le personnel pour son dévouement au regard de la surcharge de travail résultant de l'agrandissement et du protocole sanitaire qui impose des heures de nettoyage supplémentaires.

Sylvie BOYAT a assuré le renfort pour le périscolaire en attendant que Odile Varoquier ait terminé son contrat à l'ADMR.

Monsieur le Maire la remercie.

Visite de l'inspectrice d'académie le 22 septembre 2020.

4) Urbanisme.

Sylvie BOYAT expose les diverses demandes :

Identification		Section et Numéro	Avis
Numéro Reçu le Nom Lieu Objet	Cua.074.271.20.B0015 01 septembre 2020 O Baud - B Neuvecelle - I Pepin Favier (Notaires Evian) 1 Avenue Jean Léger Vente DUTRUEL Marie-Françoise / .	B 3589 B3596	Favorable en respectant les informations données
Numéro Reçu le Nom Lieu Objet	Cua.074.271.20.B0016 01 septembre 2020 SAS NOVALPS 76 Allée du Plan d'Avoz Vente Consorts ROSSET / Mr et Mme VULLIEZ Robert.	D 1023	Favorable en respectant les informations données
Numéro Reçu le Nom Lieu Objet	Cua.074.271.20.B0017 10 septembre 2020 SAS NOVALPS 76 Allée du Plan d'Avoz Vente ROSSET Josiane / ROSSET Yannick et Cyril.	B 1083	Favorable en respectant les informations données
Numéro Reçu le Nom Lieu Objet	DP.074.271.20.B0006 09 septembre 2020 CANEL Géomètre 1 Avenue de neuvecelle Détachement d'une parcelle pour construction (MUDRY Marie-Thérèse).	A 1448	Favorable en respectant les informations données

5) Demande formulée par la gérance du bar, restaurant, mini-golf et espace de loisirs.

Le Maire fait lecture au conseil d'un courrier en date du 13 Août 2020 aux termes duquel la société SASU TAC LOISIRS, gérante du BAR, RESTAURANT, MINI-GOLF, ESPACE DE LOISIRS et représentée par M. Christophe CLEMENT demande une réduction du loyer au titre de l'année 2020 en raison de la situation sanitaire.

Le Maire rappelle au conseil les conditions du bail commercial conclu avec la gérance et le montant des loyers.

Après débat et après avoir examiné cette demande au regard de la situation actuelle, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y donner une suite favorable.

POUR : 0

ABSTENTION : 0

CONTRE : 11

6) Appel d'offre « Tracteur de déneigement ».

Le Maire réexplique les raisons pour lesquelles il convient d'investir dans un nouvel engin et remercie la commission voirie pour le gros travail effectué concernant l'examen de l'appel d'offre.

Au niveau du budget : le Maire rappelle les contraintes budgétaires, les sommes budgétées en 2019 et le surcoût engendré. Le maire explique qu'il y aura un surcoût d'environ 41 000 Euros HT par rapport au montant budgété initialement.

Le maire explique que le surcoût pourrait être pris en compte sur le budget par des recettes supérieures au budget primitif (droits de mutation par exemple).

Le Maire demande l'accord du Conseil pour procéder à l'achat du nouvel engin et la modification budgétaire à faire.

Il est procédé au vote.

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Michaël VAUTHAY et les membres de la commission voirie exposent au conseil :

- 7 fournisseurs ont répondu à l'appel d'offre :
 - Chamoux Vidonne
 - Bonfils Terre de Savoie
 - Poncet Roger
 - Lacroix Motoculture
 - Chevillard Agri
 - Bosson
 - Dauphiné Poids Lourds
- les éléments techniques
- les délais pour la livraison
- les différentes garanties
- les différents besoins retenus : déneigement, salage, travail espaces verts

Prochaines réunions :

- 15 septembre 2020 à 14h : COP 15 à Morzine (membres titulaires)
- 18 septembre 2020 à 19h : Commission urbanisme
- 18 septembre 2020 à 20 h : Conseil municipal (finalisation de l'appel d'offre)

La réunion est clôturée à 21h56.